

ALPHAPRIM rappelle SALADE NORDIQUE



- Noms des modèles ou références concernés : **SALADE NORDIQUE BARQUETTES DE 250g,500g,800g LOTS F2627216,F2627217,F2627218** DLC au 14/10/26
- Marque : **EMB 94073 Le**
- **GTIN 3665287019083 Lot F2627216** Date limite de consommation 14/10/2026
- **GTIN 3665287019090 Lot F2627217** Date limite de consommation 14/10/2026
- **GTIN 366528701912 Lot F2627218** Date limite de consommation 14/10/2026
- Conditionnements : **conditionné en barquette sous atmosphère protectrice**
- Date début/fin de commercialisation : **du 30/09/2026 au 14/10/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **magasins marché frais**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **présence de listéria monocytogènes**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre